

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- être de nationalité française ou étrangère avec un titre de séjour en cours de validité.
- Avoir des ressources en dessous des plafonds réglementaires.
- Demander un logement pour l'occuper en tant que résidence principale.

COMMENT RÉALISER UNE DEMANDE ?

Une demande simple, rapide et sécurisée

- 1 Vous formulez votre demande auprès de l'un des bailleurs du territoire ou via le site : www.demande-logement-social.com
- 2 Votre demande est automatiquement diffusée auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux. Nous vous recommandons toutefois de promouvoir votre demande auprès des guichets présents au sein de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise, pour optimiser vos chances de résultat.
- 3 Votre demande une fois complète (avec l'ensemble des pièces justificatives) est étudiée en fonction des offres disponibles du bailleur. La demande est ensuite soumise à une commission qui décide de l'octroi du logement.

Si vous êtes salariés du secteur privé, vous pouvez effectuer votre demande de logement social sur la plateforme AL'in, disponible sur le site d'Action Logement.



Votre demande doit être renouvelée tous les ans, un mois avant la date de dépôt de votre demande pour continuer à rester active. Le renouvellement peut se faire sur internet, auprès d'un guichet enregistreur ou par envoi postal.



Pour plus de détails sur le dépôt de votre demande veuillez consulter la plaquette « Votre demande de logement social pas à pas » accessible dans votre mairie et sur internet :

www.demande-logement-social.gouv.fr

2 FOYERS SUR 3 SONT ÉLIGIBLES À UN LOGEMENT SOCIAL...

...
POURQUOI PAS VOUS ?



UNE OFFRE DISPONIBLE DANS LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION, UNE DEMANDE SIMPLE ET RAPIDE

SUR L'AGGLOMÉRATION

Plus de
6 000
logements

Plus de
900
logements
individuels

Plus de
5 300
logements
collectifs

Vous pouvez également
consulter le site internet
de la Communauté
d'agglomération
Saint-Dizier, Der & Blaise :

www.saint-dizier.fr

Retrouvez tous les guichets enregistreurs du département de
la Haute-Marne, sur le Portail Grand Public :

www.demande-logement-social.gouv.fr

■ Rubrique « Offres par commune »

4 bailleurs à votre écoute !

■ OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SAINT-DIZIER (OPH)

27 bis, rue du Maréchal de Lattre
de Tassigny, 52100 SAINT-DIZIER

03 25 07 56 83

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 18h

■ PLURIAL NOVILIA

21 A, avenue de Verdun
52100 SAINT-DIZIER

03 25 05 17 10

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45
et de 13h15 à 17h

■ LE FOYER RÉMOIS

38, rue de la Tour
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS

03 26 74 42 31

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

■ HAMARIS

5, rue Jules Ferry Bâtiment D
52300 Joinville

03 25 32 33 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 16h

